

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D e SAINT CHARTIER

NOMBRES DE MEMBRES		
Assistants au Conseil Municipal	En excusés	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation
17 10 2006

Date d'affichage

Objet de la Délibération

LGV Limoges-
Poitiers

Séance du 26 octobre 2006

L'an deux mil six

et le vingt six octobre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DALOT

Présents : Mrs Chauvet, Thibaud, Mme Massonneau, Mme Draperi, Mrs Guérin, Penneroux, Caillaud, Mme Desiaume, Mrs Bergère Petolon et Limoges

Absents excusés : Mrs Cornette, Pinaud, Mme Jouhanneau

Secrétaire(s) : M. Penneroux

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil, après en avoir délibéré:

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, de laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre, soit près de 1,8 million d'habitants

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

Demande:

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Pour copie conforme

Le Maire



Reçu à la Sous-Préfecture
N. DALOT.

le - 2 NOV 2006



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du